

# PLU et ZPPAUP : des règles pour un développement maîtrisé et une juste protection du patrimoine briochin

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre dernier, le conseil municipal a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable rédigé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a, il convient de le rappeler, vocation à se substituer au Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), cadre de référence du PLU, constitue le projet politique de développement de la commune.

Il détermine les objectifs d'aménagement de la ville pour les 15 années à venir en matière d'urbanisme, mais aussi en matière d'identité et de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services. Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.

Le conseil municipal a aussi été amené à se prononcer sur la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Cette procédure, instituée par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, vise à donner aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Elle leur permet en effet de mener, conjointement avec l'État, une démarche d'analyse, de protection et d'évolution harmonieuse de territoires dont elles ont la responsabilité. La décision d'engager l'étude d'une ZPPAUP appartient d'abord au maire et à son conseil municipal, bien que l'État ait la capacité d'en prendre l'initiative en cas de besoin.

La procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux - construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux -, pourvu qu'ils soient dotés



*Il existe des éléments de patrimoine à valoriser dans tous les quartiers.*

d'une identité patrimoniale. Elle permet de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des lieux.

Une ZPPAUP s'attache à définir une gestion personnalisée des abords de chaque monument historique, en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain que le rayon de 500 mètres et des outils de protection plus souples. Elle permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local.

La création d'une ZPPAUP donne lieu à un document

concerté entre l'État, responsable en matière de patrimoine, et la commune, responsable de l'urbanisme sur son territoire. Les prescriptions de la ZPPAUP, qui est une servitude d'utilité publique, s'imposent au PLU. Celui-ci est généralement modifié en conséquence, et ses objectifs enrichis d'une dimension patrimoniale et qualitative.

L'étude de la ZPPAUP sera réalisée par un cabinet d'étude. Celui-ci travaillera en lien avec les élus et les services municipaux, mais aussi les services de l'Etat et en concertation avec la population.

À partir de l'analyse des données géographiques et de la valeur patrimoniale, différentes zones sont définies à l'intérieur de la ZPPAUP, avec pour chacune les règles correspondant à ses caractéristiques. Ces prescriptions comportent des obligations, notamment en terme de matériaux, et des interdictions de démolir ou modifier l'aspect de certains éléments bâtis ou végétaux notamment par des constructions nouvelles. Des fiches graphiques permettent la visualisation des recommandations.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la mise en œuvre d'une Zone de Protection du Paysage Architectural, Urbain et Paysager sont autant d'outils mis à la disposition de la collectivité qui participeront au dynamisme de notre cité et à la préservation de notre cadre de vie par la mise en valeur du patrimoine briochin.

**Yann Drévès,**  
*Président du groupe de la majorité municipale.*



### « Gouverner, c'est choisir »

Les débats sur le devenir de l'École Nationale de Musique et de Danse (ENMD) agitent régulièrement la ville et animent les séances du conseil municipal depuis plusieurs mois. Quelle est la position des socialistes briochins à ce sujet ?

Elle n'a pas changé. Certes, la rénovation de l'ancien Carmel pour en faire une Cité de la Musique et de la Danse pourrait apparaître comme une opportunité et porteuse d'ambition et d'originalité mais nous en doutons et l'avons déjà exprimé. La qualité du projet architectural ne doit pas faire oublier trois défauts majeurs :

- Cette institution devient Conservatoire à vocation départementale. A ce titre, il aurait été pertinent de l'implanter à proximité immédiate du futur pôle d'échange multimodal auquel travaille la CABRI et sur lequel convergeront TEO (Transport Est-Ouest en site propre) et l'ensemble du réseau des Transports Urbains Briochins, la ligne LGV-BGV (Bretagne à Grande Vitesse) et les trains régionaux, le projet train-tram, le réseau des pistes cyclables... Ainsi, les élèves, d'où qu'ils viennent en Côtes d'Armor ou dans l'agglomération, auraient pu avoir un accès rapide et fonctionnel à ce Conservatoire. Il n'en sera rien, ils en seront réduits à calculer avec les correspondances.

- Par ailleurs, l'optimisation des parcours d'enseignement artistique, de l'éveil et l'initiation à l'amateur de haut niveau, voire aux formations pré-professionnelles ne peut se faire sans que des liens étroits ne se nouent avec un ou plusieurs établissements scolaires, notamment du secondaire. Des initiatives ont été prises en ce sens par la direction et les professeurs de l'ENMD. Ces initiatives sont les premiers jalons d'une démarche indispensable à la mise en valeur et la reconnaissance de cette école. Là encore, le projet de la majorité ne



répond pas à ce besoin du fait de la distance entre les collèges briochins et la future Cité de la Musique et de la Danse. Le site d'une ZAC Charner-Gare cumulait donc ces deux avantages de proximité du pôle de transport et d'un collège. De même, l'ENMD est notoirement sous dotée en professeurs coordonnateurs et dumistes\*, acteurs centraux pour l'animation et le rayonnement de tels établissements. Là encore, la municipalité n'apporte pas de réponse.

- Le troisième défaut concerne le pôle associatif qui devrait jouter le futur établissement d'enseignement de la musique et la danse. Il semble, à l'évidence, manquer de fonctionnalité pour des ensembles, pour certains aux effectifs très nombreux, et utilisant un matériel fragile, onéreux et encombrant.

Pour ces raisons, les socialistes portaient un autre projet qui aurait pu répondre de manière plus satisfaisante à ces enjeux. Cependant, les Briochins, en reconduisant la majorité municipale, ont manifesté leur soutien au projet de Cité de la Musique et de la Danse sur le site de

l'ancien Carmel, nous prenons acte de leur choix et, comme nous l'avons exprimé dès le début de ce mandat, restons décidés à porter une opposition vigilante et constructive.

Le coût du projet qui nous est proposé atteint 9,5 millions d'euros sans auditorium. Aujourd'hui, la majorité débute les travaux, et engage donc les dépenses, alors que le volet recettes du budget n'est pas assuré. L'Etat se désengage massivement de ses participations au fonctionnement et à l'investissement des collectivités locales tout en leur transférant toujours plus de charges. De ce fait, celles-ci sont amenées à alourdir la fiscalité locale, taxe d'habitation et taxe foncière, comme la majorité l'a fait lors de la dernière séance du conseil municipal. Nous serons donc solidaires de la municipalité pour porter auprès des autres collectivités territoriales, région, pays, département, ce projet qui n'est pas le nôtre mais qui est attendu par nos concitoyens briochins, les enseignants, les élèves et leurs familles.

Ce soutien reste néanmoins un soutien critique car la part financière qui restera à la charge de la ville sera conséquente et nécessitera de réviser voire d'abandonner certains programmes d'investissements importants pour notre cité. « Gouverner, c'est choisir » disait Pierre Mendès-France. Quels seront vos choix M. Joncour ?

*\* Dumiste : intervenant en milieu scolaire possédant le Diplôme Universitaire de Musique Intervenant.*

**Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :**  
**Pascal Bourquard, Christine Gacel,**  
**Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,**  
**Mohamed Ibnnyassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.**

*Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42 ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.*

### Les caisses de l'État sont vides... pour les services publics, mais pas pour payer l'addition des « erreurs » boursières... !

Depuis qu'ils sont au pouvoir, Monsieur Sarkozy et son gouvernement ne cessent de nous rebattre les oreilles : « Les caisses de l'État sont vides... Les dépenses publiques pour la Santé, la Sécurité Sociale, l'École, la Poste etc. doivent diminuer ».

S'ils n'osent pas dire franchement : « Tout doit disparaître », ils s'activent néanmoins à vider de leur contenu tous les services publics, en transférant aux collectivités territoriales des charges qui devraient incomber à l'État, en les privatisant ou en leur supprimant les moyens de fonctionner correctement. En octobre 2007, le premier ministre déclarait : « La réforme de l'État supposera que chacun de nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'État sur son territoire... ».

Les Briochines et Briochins ont pu déjà mesurer les effets nocifs de la mise en application de cette doctrine : les fermetures de classes, le manque de personnel ne permettent pas d'accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes malgré le professionnalisme et

le dévouement des enseignants et des personnels. Que dire de la politique de santé qui conduit à fermer les hôpitaux de proximité au prétexte de « non rentabilité » avec pour effet d'accroître la prise en charge des patients au centre hospitalier de Saint-Brieuc, notamment aux urgences sans pour autant augmenter les moyens financiers et humains ? La liste serait longue tant l'ensemble des services publics est mis à mal. Sans oublier la menace qui pèse sur l'existence du centre de tri postal.

Le gouvernement montre du doigt les personnels des Services Publics et les usagers comme responsables des caisses vides de l'État, mais il s'apprête à payer les dettes des spéculateurs qui n'ont jamais partagé les profits et qui aujourd'hui présentent la facture aux contribuables. S'ajoute à toutes ces disparitions d'emplois dans le public, l'annonce des licenciements à Chaffoteaux, à Céléos.

Nous ne faisons pas dans la sinistrose, nous constatons la dure réalité. Mais heureusement à Saint-Brieuc

comme ailleurs, de plus en plus de citoyens refusent cette logique et agissent pour qu'une autre politique se mette en œuvre.

Dans ce contexte tendu socialement, économiquement, politiquement, tous les projets en cours, Champ de Mars, Charner, la Cité de la musique et de la danse, qu'ils soient fondés ou non, suffiront-ils à eux seuls à dynamiser la ville surtout si d'aventure les briochins doivent payer une partie de la note ? Nous ne le pensons pas. Ce sont bien les citoyens qui contribuent au dynamisme de la ville à condition qu'ils puissent y travailler et bénéficier d'un pouvoir d'achat leur permettant de vivre et non de « survivre ».

*Le 5 octobre 2008*

**Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère**  
**Conseillers municipaux communistes.**  
**Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.**  
**Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi**  
**de 10 h 30 à 12 h, 10 rue Vicairie.**